



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-002-2016-12

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-30-002 - arrêté DS 2016/141 portant délégation de signature "ordonnateur"
du directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France - AS (2 pages)

Page 3

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-30-002

arrêté DS 2016/141 portant délégation de signature
"ordonnateur" du directeur général de l'agence régionale de
santé Ile de France - AS

arrêté DS ordonnateur - AS-nov.16-RAA

ARRETE n° DS 2016/141

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «ORDONNATEUR»

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Affaires générales ci-après dénommés CRB AG
- CRB Ressources Humaines ci-après dénommés CRB DRH
- CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS
- CRB Santé Publique ci-après dénommés CRB SPS
- CRB Direction Générale ci-après dénommés CRB DGA
- CRB Direction du Cabinet ci-après dénommés CRB DIRCAB
- CRB Systèmes d'Information Mutualisés ci-après dénommés CRB SI-M
- CRB Stratégie ci-après dénommés CRB DS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur Bruno VINCENT, Directeur de cabinet du Directeur général, délégation de signature est donnée à Madame Anna SEZNEC, Cheffe de cabinet, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux CRB DIRCAB les actes valant engagement juridique :

- inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- et sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame Anna SEZNEC Cheffe de cabinet à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux CRB DIRCAB, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 30.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Christophe DEVYS